La peste porcine africaine progresse en Europe de l'Est

10 avril 2017

Suite à une saisine de la Commission européenne en 2016, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié en mars dernier un rapport sur l'analyse épidémiologique de la peste porcine africaine, dans les pays baltes et en Pologne. Cette maladie virale, non transmissible à l'homme, est mortelle chez les porcs et les sangliers ; elle a été introduite accidentellement en Géorgie en 2007, en provenance d'Afrique de l'Est, et s'est propagée en Arménie et dans des régions de l'ex-URSS, avant d'atteindre en 2014 le territoire communautaire. La contamination peut se faire par contact direct ou ingestion de produits contaminés. Les premiers cas sont apparus en 2014 dans les États membres étudiés, et on note actuellement une recrudescence chez les sangliers sauvages en Lettonie et Estonie.

Notifications de la peste porcine

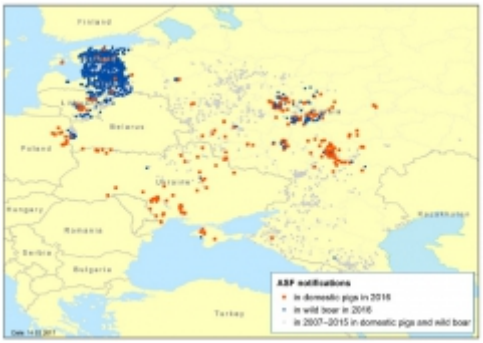

Source : EFSA

L'analyse des facteurs de risque environnementaux et biologiques met en avant le nombre de colonies de sangliers, la densité de population humaine ou encore le nombre d'élevages porcins. Il est noté que la prévalence du virus pendant la période hivernale est plus forte chez les sangliers sauvages abattus par des chasseurs. En revanche, en période estivale, elle est plus importante chez les animaux trouvés morts en milieu sauvage. Il est prévu que l'EFSA publie un deuxième rapport, en fin d'année, qui complète l'examen de la gestion du risque chez le sanglier.

Source : EFSA